DEMANDE DE CARTE PARK&FLY FORMULAIRE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



PLACE A LA SIMPLICITÉ!

Bip!

L'ACCES AU PARKING EN UN CLIN D'OEIL Avec Park&Fly, réductions, mensualisations,... gérez facilement votre budget parking.

Ce formulaire est à imprimer, à renseigner en lettres majuscules	! Merci de joindre impérativement au formulaire :
et à adresser par email à : <u>parkandfly@cote-azur.aeroport.fr</u> Civilité M	 Le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé Un RIB
Nom	Êtes-vous membre du Club Airport Premier ?
Prénom	☐ Oui n° de carte
Téléphone	□ Non
E-mail	☐ NOII
	J'accepte* que la société Aéroports de la Côte
Vous serez prévenu par e-mail de l'envoi de votre carte.	d'Azur collecte les données personnelles renseignées à des fins de gestion du service e
vous seriez prevenu par e-mait de t'envoi de votre carte.	de contrôle d'accès à ses parcs, conformémen
Adresse postale	aux conditions générales de vente jointes et à la politique générale de protection des données
	personnelles de la Société Aéroports de la Côte
	d'Azur consultable sur le site : www.nice.aeroport.fr
Code postal	www.mce.aeroport.m
Ville	J'accepte* les conditions générales de vente e d'utilisation de la carte Park&Fly.
Pays	
	J'accepte de recevoir les factures par mail à l'adresse mentionnée.
Votre carte Park&Fly vous sera envoyée par courrier à l'adresse indiquée.	
DELAI MINIMUM DE 10 JOURS POUR LE TRAITEMENT DU DOSSIER	J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
FACULTATIF: uniquement si non identiques	
Adresse de facturation	Date
Adjesse de lacturation	
	Signature**
Code postal	
Ville	
Pays	
E-mail envoi facture	

*Obligatoire **En signant, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la mention d'information ci-dessus concernant le traitement de vos données personnelles, des conditions générales de vente et d'utilisation ci-jointes et du Règlement d'utilisation des parcs publics.





CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA **CARTE PARK&FLY**

Les présentes Conditions de Vente définissent les conditions et les modalités d'adhésion et d'utilisation de la Carte Park&Fly proposée et fournie par la société :

AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR, société Anonyme à directoire et Conseil de Surveillance au capital de 148 000 €, dont le siège social est Aéroport Nice Côte d'Azur, 19 rue Costes et Bellonte – CS 63331 – 06206 NICE Cedex 3, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 493 479 489, concessionnaire de l'exploitation de l'Aéroport Nice - Côte d'Azur et de l'Aéroport Cannes - Mandelieu, par arrêté interministériel du 24 Janvier 1956 modifié, N° TVA : FR35493479489 (ci-après « ACA »)

Les présentes Conditions de Vente sont accessibles sur le site Internet <u>www.nice.aeroport.fr</u>. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

0. DÉFINITIONS

Afin de clarifier la lecture des présentes, les termes ci-après ont la désignation suivante : « Aéroport » désigne l'Aéroport Nice Côte d'Azur; «Carte Park&Fly» ou « Service » désigne le service de carte d'accès aux parkings P2/P3/G1 (Terminal 1), P5/P6/G2 (Terminal 2) et au parking deux-roues P5 motos de l'Aéroport Nice Côte d'Azur; «Mobilité & Stationnement» désigne le département opérationnel d'ACA responsable de la délivrance et des utilisations des Cartes Park&Fly; «Les Parties» désignent ACA et le Titulaire de la Carte Park&Fly; «Titulaire» désigne toute personne physique ou morale utilisatrice du Service.

1. PRÉSENTATION DE LA CARTE

- 1.a> La Carte Park&Fly est un service géré et proposé par le Département Mobilité & Stationnement d'ACA.
- 1.b> Cette Carte permet au Titulaire d'accéder et de stationner sur les parkings P2/P3/G1 (Terminal 1), P5/P6/G2 (Terminal 2) et sur le parking deux-roues P5 motos de l'Aéroport de l'Aéroport. Les accès aux parkings (entrées et sorties) s'effectuent en appliquant la Carte Park&Fly sur les bornes situées à l'entrée et à la sortie des parkings ou par lecture de plaque d'immatriculation.
- 1.c > La Carte Park&Fly est une carte nominative. Elle est programmée par ACA lors de la création de la carte.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA CARTE PARK&FLY

- 2.a > Les personnes physiques, âgées de 18 ans et plus, peuvent faire une demande en vue d'obtenir une carte Park&Fly.
- 2.b > Les personnes morales (entreprises) peuvent obtenir des cartes Park&Fly pour le compte exclusif de leur(s) salarié(s) en remplissant le ou les formulaires dédiés.
- 2.c > L'obtention de la Carte Park&Fly est subordonnée à l'adhésion aux présentes Conditions, au retour dûment rempli d'un formulaire d'adhésion accompagné de toutes les pièces justificatives requises (dont un mandat de prélèvement). Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet www.nice.aeroport.fr.
- 2.d> Tous les documents sont à retourner par email à parkandfly@cote-azur.aeroport.fr
- 2.e > La demande d'obtention de la Carte Park&Fly est traitée par ACA sous 10 jours à compter de la réception du formulaire d'adhésion (accompagné des pièces justificatives) et du mandat de prélèvement dûment complétés et signés.

3. CONDITIONS TARIFAIRES

- 3.a > La Carte Park&Fly est une carte nominative, payante. Elle offre des réductions sur la consommation mensuelle en appliquant une échelle de réduction.
- 3.b > En fonction du montant mensuel du stationnement sur les parkings concernés, des réductions sont appliquées en fin de mois selon le barème par tranches (5%,10%,12% et 15%) décrit ci-dessous :

par tranche de consommation
5%
10%
12%
15%

Dáduation consulta

1er cas:

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 30,00€ TTC

Montant de la remise accordée :

- La consommation se situe dans la 1ère tranche(0-50€):
- 5% de 30€ soit 1,50€

 $2^{\grave{e}^{me}}$ cas:

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 100,00€ TTC

Montant des remises accordées :

- 1ère tranche (0-50€): 5% de 50,00€ soit 2,50€
- 2ème tranche (51-100€): 10% de 50,00€ soit 5,00€

Soit un total de 7,50€

3ème cas:

> Montant mensuel payé suite au stationnement : 250,00€ TTC

Montant des remises accordées :

- 1ère tranche (0-50€) : 5% de 50,00€ soit 2,50€
- 2^{ème} tranche (51-100€) : 10% de 50,00€ soit 5,00€
- 3^{ème} tranche (101-150€) : 12% de 50,00€ soit 6,00€
- 4^{ème} tranche (plus de 150€) : 15%de 100,00€ soit15,00€

Soit un total de 28,50€





CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA **CARTE PARK&FLY**

3.c > Le règlement s'effectue en fin de mois uniquement par prélèvement automatique sur le compte du Titulaire impérativement ouvert dans un établissement bancaire de l'un des pays de la zone SEPA conformément au mandat de prélèvement dûment rempli et renvoyé lors de sa demande.

3.d> Les frais d'obtention et de gestion de la Carte Park&Fly s'élèvent à 20€ TTC par carte. Ce montant sera facturé au Titulaire une seule fois à la date de la création de la carte. Ces frais sont offerts à tout membre Gold du Club Airport 1er.

3.e > En cas de perte, vol ou détérioration de la carte la rendant inutilisable, la mise à disposition d'une carte de remplacement sera facturée selon le tarif en vigueur (31,20€TTC au 01/01/2025).

4. DÉLIVRANCE DE LA CARTE PARK&FLY

- 4.a> Tout nouveau Titulaire se verra attribuer une Carte nominative numérotée.
- 4.b> La Carte Park&Fly est strictement personnelle et non transférable.
- 4.c> En utilisant leurs Cartes, les Titulaires s'engagent à respecter les présentes Conditions.
- 4.d> En cas de refus de fournir un mandat de prélèvement, ACA ne procèdera pas à la délivrance de la Carte et ne sera pas tenu de fournir les avantages s'y référant.
- 4.e> En cas d'adhésions multiples, toute adhésion autre que la première approuvée par ACA sera annulée.

5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

5.a> Le Titulaire s'engage à respecter et à se conformer à l'ensemble des règlements et consignes applicables sur l'Aéroport, incluant notamment les règlements en matière de sécurité, sûreté et d'utilisation des parkings.

5.b > Le Titulaire s'engage à ne pas utiliser la carte Park&Fly dans le cadre d'une activité commerciale auprès de tiers ou de clients sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

5.c> En cas de perte ou de vol, le Titulaire est tenu d'en informer rapidement ACA en appelant au 04 93 21 30 84 afin d'éviter tout abus. La Carte sera bloquée immédiatement suite à la réception de l'appel téléphonique. Un email de confirmation de la perte ou du vol devra être envoyé dans les 24 heures suivantes à l'adresse : parkandfly@cote-azur.aeroport.fr

5.d> Le Titulaire garantit l'exactitude de toutes les informations fournies sur le formulaire et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. ACA se réserve le droit d'effectuer des contrôles afin de vérifier l'exactitude des informations recueillies.

5.d> Le Titulaire de la Carte Park&Fly doit immédiatement notifier par écrit à ACA tout changement de nom ou d'adresse. ACA pourra

demander toute pièce justificative jugée nécessaire.

6. CONTRÔLES DE L'UTILISATION DE LA CARTE

6.a> Le Titulaire (incluant les salariés autorisés de ce dernier) s'engage à n'utiliser la Carte qu'à titre personnel et à ne pas la confier à des tiers.

6.b> ACA se réserve le droit de demander aux utilisateurs de Cartes Park&Fly d'apporter la preuve, par tous moyens, qu'ils ont bien la qualité de Titulaire et sont donc bien à l'origine de la demande d'attribution de la Carte Park&Fly dont ils se servent.

7. DURÉE DE L'ADHÉSION

7.a> L'adhésion au service Park&Fly prend effet à compter de la délivrance de la Carte Park&Fly au Titulaire et pour une durée indéterminée.

7.b> Les Parties peuvent résilier l'adhésion au service Park&Fly dans les conditions prévues aux articles 8 et 9 des présentes.

8. RÉSILIATION PAR ACA

Sous réserve d'une simple information écrite du Titulaire, ACA se réserve le droit de résilier toute adhésion au Service sans préavis ni indemnité pour l'un des cas suivants :

- Annulation du programme Park&Fly par ACA,
- Décès du Titulaire ou dissolution du Titulaire,
- Ouverture d'une procédure collective à l'encontre du Titulaire.

Nonobstant les cas susvisés, tout autre non- respect des conditions décrites aux présentes, incluant notamment les cas de fausses déclarations du Titulaire, le non-paiement des sommes dues, prélèvement refusé ou insolvabilité du compte bancaire du Titulaire, entrainera la résiliation du présent contrat par ACA, qui interviendra alors dans un délai de 15 jours mois après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet et sans qu'il soit besoin de procéder à d'autres formalités.

9. RÉSILIATION PAR LE TITULAIRE

Le Titulaire peut résilier son adhésion à la Carte Park&Fly par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à ACA respectant un préavis de 15 jours. La résiliation sera effective à l'expiration du délai de préavis.

10. RESPONSABILITÉ

10.a> Le Titulaire doit respecter les obligations des présentes Conditions et assumer les responsabilités qui en découlent dont notamment tout dommage et/ou préjudice pouvant survenir soit à lui-même, à ses ayants-droit, à ses préposés et/ou à tout détenteur à quelque titre que ce soit de la Carte, soit aux tiers, sans possibilité pour lui et ses assureurs d'exercer de recours contre ACA, ses agents, ses assureurs, l'Etat et ses agents.

- 10.b > ACA ne saurait être responsable de préjudices causés au Titulaire par :
 un usage non-conforme de la Carte aux présentes Conditions,
- en de cas de vol, perte ou disparition de celle-ci,
- d'indisponibilité d'un ou plusieurs parkings de l'Aéroport pour des raisons impérieuses d'exploitation (incluant notamment travaux de maintenance ou rénovation, fermeture totale ou partielle pour raison de sécurité ou sûreté).

11. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du code de la consommation, le Titulaire bénéficie d'un droit de rétractation et dispose d'un délai de 14 jours francs pour l'exercer. Ce délai court à compter de la date de réception ou de délivrance de la Carte Park&Fly par ACA.





CONDITIONS DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA **CARTE PARK&FLY**

12. MODIFICATION DU SERVICE PAR ACA

ACA se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications au service Park&Fly et/ou aux présentes Conditions de Vente. Les modifications font l'objet d'une information sur le site et via une notification par email au Titulaire au minimum 30 jours avant leur entrée en vigueur. Dans le cas où le Titulaire n'accepterait pas ces nouvelles modifications, il pourra résilier son adhésion par courrier recommandé avec accusé réception adressé à ACA avant l'entrée en vigueur des modifications. Le contrat sera alors réputé résilié à la date de l'entrée en vigueur des modifications.

13. DONNEES PERSONNELLES

A des fins de gestion du service et de contrôle d'accès à ses parcs, ACA collecte les données personnelles suivantes lors de la souscription :

- Civilité
- Nom / prénom
- Adresse postale professionnelle ou personnelle
- Adresse mail professionnelle ou personnelle
- RIB
- Signature
- Numéro de client Club Airport Premier

Sous réserve de l'acceptation préalable du Titulaire via le formulaire d'adhésion, ACA fournira par email des informations promotionnelles aux Titulaires de Cartes Park&Fly, portant notamment sur des offres commerciales ou changements apportés au Service Park&Fly.

Les destinataires des données sont les personnels habilités de la société Aéroports de la Côte d'Azur et de ses prestataires en charge de la gestion du service.

Ces données sont conservées pour la durée du contrat et, le cas échéant pour les durées de conservation légales afin de satisfaire aux obligations comptables et fiscales d'ACA.

Conformément au règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous pouvez accéder à vos données, les rectifier, demander leur effacement, leur limitation, leur portabilité, retirer à tout moment votre consentement, ou vous opposer au traitement de vos données en contactant notre délégué à la protection des données : dpo@cote-azur.aeroport.fr.

Si vous considérez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation, conformément à l'article 77 du Règlement général sur la protection des données, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (https://www.cnil.fr).

14. STIPULATIONS DIVERSES

14.a> Cession : ACA se réserve le droit de céder librement les droits et obligations qu'il tient des présentes Conditions de Vente, sous réserve d'en informer le Titulaire dans les meilleurs délais.

14.b> Cas de force majeure : les Parties ne seront pas tenues responsables vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou du retard d'exécution d'une obligation des présentes qui seraient consécutifs à la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.

14.c> Nullité d'une clause : si l'une des clauses des présentes Conditions de Vente est déclarée nulle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente, cette clause est considérée comme détachable des présentes. Les autres clauses des présentes restent applicables et valables à moins que la clause annulée revête un caractère déterminant et essentiel pour les Parties.

14.d> Garantie légale : La souscription au Service ne donne pas droit au bénéfice de garanties légales ou commerciales.

15. DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions de Vente sont soumises au droit français. Seule la version française des présentes fait foi entre les Parties.

16. INFORMATION – LITIGES

16.a> Réclamations : toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée au Département Mobilité et Stationnement de l'Aéroport Nice Côte d'Azur aux coordonnées ci-dessous :

Park&Fly - Département Mobilité et Stationnement

Aéroports de la Côte d'Azur - 19 rue Costes et Bellonte - CS 63331 - 06206 Nice Cedex 3 - France

04 93 21 30 84 - parkandfly@cote-azur.aeroport.fr

16b> En cas de litige, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin d'aboutir un règlement amiable du différend.

Le Titulaire (consommateur) bénéficie à ce titre :

- d'un droit de recours gratuit pour tout litige de nature contractuelle qui l'opposerait à la société ACA auprès du médiateur de la consommation désigné ci-après : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80303 75823 Paris Cedex 17, www.mtv.travel. Le médiateur ne peut être saisi sous réserve que le consommateur ait au préalable tenté de résoudre le litige directement auprès d'ACA par une réclamation écrite et de n'avoir pas reçu de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réclamation initiale (l'ensemble des autres modalités de saisine du médiateur sont disponibles sur son site: www.mtv.travel).
- d'un droit de recours via la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de l'Union Européenne :

https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR

A défaut de règlement amiable, tout litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux de droit commun, ou bien, aux tribunaux compétents de Nice s'il s'agit d'un litige avec un Titulaire ayant la qualité de commerçant.

